



L'assureur de toute une vie

Paris, le 20 mars 2012

Communiqué de presse

CNP Assurances applique les dispositions fiscales sur les prélèvements sociaux

En raison d'une information erronée parue aujourd'hui dans la presse où CNP Assurances est citée, parmi d'autres assureurs, comme ayant appliqué dès le 1^{er} janvier 2011 le relèvement de 1,2 point portant à 13,5 % le taux global des prélèvements sociaux sur l'ensemble de ses contrats d'assurance vie, CNP Assurances apporte le rectificatif suivant :

CNP Assurances tient à préciser qu'elle n'a pas appliqué le taux de 13,5 % aux intérêts acquis à compter du 1^{er} janvier 2011, mais qu'elle a, au contraire, mis en œuvre un dispositif permettant de tenir compte du fait que l'augmentation du taux ne s'appliquait pas sur l'ensemble de l'exercice mais uniquement à compter du 1^{er} octobre 2011.

A propos de CNP Assurances

Premier assureur de personnes en France, CNP Assurances conçoit, fabrique et gère des contrats d'assurance en épargne, retraite et prévoyance. En France, en assurance individuelle, CNP Assurances commercialise ses produits principalement par l'intermédiaire de deux grands réseaux : La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : CNP Trésor.

En assurances collectives, CNP Assurances est partenaire de nombreux établissements financiers, mutuelles, collectivités locales et entreprises au travers desquels elle distribue des produits de retraite et de risque-prévoyance dans le cadre de contrats groupe. Présente à l'international dans une dizaine de pays dont l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et le Brésil, CNP Assurances apporte à ses partenaires étrangers son expertise en bancassurance et en assurance de personnes.

Contact presse :

Florence de Montmarin / Tamara BERNARD

- 01 42 18 86 51 / 19

servicepresse@cnp.fr